



PROCES-VERBAL d'OUVERTURE des PLIS et d'ANALYSE des OFFRES

MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE
Article 42 – 2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
Article 27 du Décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016

MARCHE de FOURNITURES

ACHAT d'un CAMION PORTEUR équipé d'une GRUE avec systèmes de préhension de bennes de 30 m³ et de colonnes de 4 m³ pour le service ORDURES MENAGERES – MATERIEL NEUF exclusivement, avec offre d'entretien du matériel, REPRISE d'un VEHICULE.

PROCES-VERBAL d'OUVERTURE des PLIS et d'ANALYSE des OFFRES

La CDC du VAL de BOUZANNE – Service « ORDURES MENAGERES » a décidé de procéder à la dévolution de la commande estimée à 180 000 € HT selon la procédure adaptée en référence aux articles 42 – 2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016.

Compte tenu du montant estimatif de la prestation, la consultation a fait l'objet d'une dématérialisation sur le site www.pro-marchespublics.com.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur ce site le 20 juin 2018 (pièce n° 1 ci-annexée) et publié dans la rubrique « Annonces Légales » de la Nouvelle République dans son édition du 25 juin 2018 (pièce n° 2 ci-annexée).

Le dossier de consultation des entreprises figure en annexe 3.

La date limite de remise des offres était le 23 juillet 2018 à 12 h.

I – OUVERTURE des PLIS :

L'ouverture des plis a eu lieu le 24 juillet 2018 à partir de 14 h par une commission élargie à tous les délégués communautaires.

Assistaient à cette réunion : Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE, Messieurs Guy GAUTRON, Alain HOUTMANN, Jean-Paul BAILLIEREAU, Jean-Marc LAFONT, Christian ROBERT et Michel GORGES.

En tant que personnes « qualifiées », le responsable technique du service et la responsable administrative.

Aucune offre dématérialisée n'a été enregistrée.

Deux enveloppes ont été déposées contre récépissé et deux enveloppes ont été adressées par voie postale par pli recommandé.

Monsieur le Président a demandé à Madame LAFARCINADE d'ouvrir les plis. Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué a annoncé les prix et délais de livraison :

- Enveloppe n° 1 - SCANIA – 204 500 € HT Délai de livraison : 34 semaines
Reprise du véhicule DAF : 14 000 € HT
- Enveloppe n° 2 - SAS CHATEAUROUX TRUCKS Ets DOURS :
199 900 € HT Délai de livraison : 47 semaines
Reprise du véhicule DAF : non précisée
- Enveloppe n° 3- CEVI CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS :
172 000 € HT Délai de livraison : 29 semaines
Reprise du véhicule DAF : 12 000 € HT
- Enveloppe n° 4- POIDS LOURDS 86 –DAF :
212 000 € HT Délai de livraison : 26 semaines.

La commission charge Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, d'étudier et analyser les offres pour une attribution du marché lors du prochain Conseil Communautaire compte tenu des délais de livraison

II – ANALYSE des OFFRES

Sous le contrôle de Monsieur Michel GORGES, Vice-Président Délégué, la CDC du VAL de BOUZANNE a demandé par courriers électroniques aux candidats de préciser leurs offres avant le mardi 31 juillet 2018 à 12 h. Ces échanges sont joints en annexe 4.

Un tableau détaillant les éléments de notation des offres par catégorie a été établi. A l'encre noire les éléments issus de l'offre de base, à l'encre rouge, les éléments issus de la mise au point des offres notamment pour les rendre comparables.

Le mardi 31 juillet à 12 h, RENAULT TRUCK n'avait pas répondu aux demandes de précisions dont certaines, substantielles (prix de reprise du véhicule DAF, fourniture en tranche optionnelle d'une remorque...) faisaient obstacle au jugement des offres. Monsieur Michel GORGES a voulu vérifier que les demandes de la CDC avait bien été prises en compte par le candidat. Il lui a donc téléphoné. En raison d'une panne informatique, absence de réseau internet, RENAULT TRUCK n'avait pu en prendre connaissance. Il a donc fait transmettre les deux messages électroniques des 27 et 30 juillet par fax en donnant jusqu'à 17 h pour répondre.

Compte tenu de la réception d'une réponse partielle (réponse au mail du 30 juillet seulement) et un nouvel appel téléphonique à RENAULT TRUCK, il apparaît que personne n'était en mesure d'apporter les précisions dans ce délai.

Monsieur le Vice-Président propose, compte tenu que tous les éléments demandés par courriers électroniques figuraient dans le CCTP et auraient dû figurer dans l'offre de base indépendamment des problèmes de communication étrangers à la CDC, de rejeter l'offre en qualité d'offre incomplète et de ne pas la prendre en compte dans la notation.

Un tableau de synthèse des éléments de notation a été établi. Il aboutit au classement des offres suivant :

1 : CEVI - IVECO 96 points pour un prix total de 175 870 € HT après mise au point avec reprise de l'ancien camion DAF pour un prix de 12 000 € HT et un contrat d'entretien annuel du camion et des

matériels de préhension (gruc et bras) de 2350,00 HT, prix horaire de la main d'œuvre IVECO : 71,50 € HT et Ets FOUGERE : 66,50 € HT.

2 : SCANIA : 85,26 points pour un prix total de 204 630 € HT après mise au point avec reprise de l'ancien camion DAF pour un prix de 14 000 € HT et un contrat d'entretien annuel de 6 045,96 € HT du camion et des matériels de préhension, prix de la main d'œuvre horaire : 73 € HT.

3 : POIDS LOURDS 86 – DAF : 80,51 points pour un prix total de 216 205 € HT après mise au point avec reprise de l'ancien camion DAF pour un prix de 10 000 € HT et un contrat annuel d'entretien de 10 656 € HT, prix de la main d'œuvre horaire 70 € HT.

La société CEVI – IVECO étant classée en première position, la vérification des pièces administratives a été effectuée. Elles sont présentes. Il apparaît que la société CEVI fait l'objet d'un redressement judiciaire avec plans de redressement et d'apurement d'une durée de 10 ans validés par jugement du Tribunal de Commerce de TOURS du 5 septembre 2017. Après renseignement auprès du contrôle de légalité, l'existence d'un redressement avec plans approuvés par le juge n'est pas un motif pour écarter un candidat à un marché public.

En conséquence, Monsieur Michel GORGES propose d'attribuer le marché au candidat placé en 1^{ère} position à l'issue de la notation à savoir : CEVI – IVECO.

A NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, le 2 AOÛT 2018

Michel GORGES,
Vice-Président Délégué



